

produits techniques



Ncd

Fiche technique

Dégraissant désodorisant canalisations

Dégraissant spécialement formulé pour fluidifier les graisses et boues d'origine animale ou végétale. Effet désodorisant en détruisant les résidus générateurs d'odeurs nauséabondes. S'emploie dans les décharges municipales, vides-ordures, poubelles, restaurants, cantines, ... Ne contient ni acide, ni alcalin. Il est non corrosif et n'altère pas les surfaces traitées.

Mode d'emploi

S'utilise dilué dans l'eau à raison de 1 à 3 % de produit. S'applique par pulvérisation.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 L

Données techniques

- Aspect : liquide limpide
- Densité : 0,88 - 0,92

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Stockage

Conditions inhérentes aux produits inflammables.

Sécurité selon FDS

Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 4.
Toxicité aiguë par voie cutanée, Catégorie 4.
Toxicité aiguë par inhalation, Catégorie 4.
Irritation cutanée, Catégorie 2.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

30-06-2022 Ind. 11

